



**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES GREFFIERS DU 30 MAI AU 01 JUIN 2018**

Cette CAP avait pour objet :

- la titularisation de la promotion B2016 C02
- examen de situations individuelles (congés formation , disponibilités et temps partiels)
- mutations

Critères CAP mutation :

L'administration a imposé le critère de 2 ans d'affectation à l'issue de la prise de poste pour toutes les demandes.

Toutefois il a été dérogé à ces critères pour certaines situations particulièrement délicates.

Nous continuerons à nous battre pour que vos demandes soient satisfaites.

A cette CAP 986 agents sollicitaient leur mobilité pour 422 postes offerts dont 60 SDV (susceptible de devenir vacant). 2792 desiderata ont été émis. 351 greffiers ont obtenu satisfaction.

Réponses à nos questions (cf déclaration liminaire) :

Concernant les refus de congés formation, l'administration nous précise que ceux qui sont accordés ne nous sont pas communiqués et que seuls, les rejets sont soumis à la CAP ;

Aucune réponse n'a été apportée en ce qui concerne le RIFSEEP (régime indemnitaire), ni en ce qui concerne la réforme des tribunaux d'instance.

A notre question relative au rang de classement – DROM/COM - attribué par les chefs de cour. Le directeur des services judiciaires a précisé que si des lettres de motivation devaient être établies par les postulants, celles-ci avaient pour but de connaître la motivation et l'appétence des collègues à muter dans ces juridictions. Il rappellera aux chefs de cour tant en ce qui concerne les DROM/COM que les postes de greffiers placés, qu'aucun rang de classement ne doit être établi. Le choix des candidats relève de la compétence de la CAP . Les CIMM restant prioritaires dans les DROM.

La prochaine CAP d'avancement (greffier principal et échelon spécial) aura lieu du 03 au 05 juillet 2018 : n'hésitez pas à nous saisir !

Vos représentants CAP : Brigitte BRUNEAU-BERCHERE,
Fabrice LOISEAU, Raphaèle TIREL.
Franck LE GUERN, Noëlle LOCHIN

UNSa Services Judiciaires – Conseil de Prud'hommes – 27 rue Louis Blanc – 75010 PARIS
Tél. 01.40.38.53.71 ou 53.72 - Mail synd-unsaj@justice.fr - Site <http://unsasj.fr>